



Vers des hôpitaux durables

Ou comment aligner les pratiques hospitalières
sur les objectifs de développement durable (ODD)

Guide de bonnes pratiques à l'intention des représentants syndicaux



Une publication de la Cellule RISE/FEC - Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement, en collaboration avec la CNE et la CSC Secteur hospitalier - 2024 D/2024/5991/02

Table des matières

Introduction	4
Décarboner les soins de santé	6
Aligner les pratiques hospitalières sur les ODD	8
ODD 3 : Bonne santé et bien-être	10
ODD 6 : Eau propre et assainissement	11
ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable	12
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	13
ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure	14
ODD 11 : Villes et communautés durables	15
ODD 12 : Consommation et production responsables	16
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	17
ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	18
Rôles et missions des représentants syndicaux	20
Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)	20
Le conseil d'entreprise (CE)	23
Conclusions	26

Introduction

Notre système de soins de santé est parmi les meilleurs d'Europe. Sa 5e place dans rapport du think tank suédois Health Consumer Powerhouse en atteste. Mais si l'hôpital soigne, par son activité propre, il contribue aussi significativement aux émissions de gaz à effet de serre.

L'urgence climatique a catalysé une prise de conscience mondiale sur la nécessité d'adopter des mesures ambitieuses pour parvenir à un avenir plus durable. Parmi ces mesures figure l'objectif de réaliser une société zéro carbone d'ici 2050, un jalon qui exige une transformation profonde de tous les secteurs, y compris celui de la santé. Cet engagement vers un avenir zéro carbone requiert une mobilisation sans précédent de toutes les parties prenantes et invite à une réflexion approfondie sur la manière dont les hôpitaux, en tant qu'acteurs clés de ce secteur, peuvent réduire leur empreinte écologique tout en continuant à fournir des soins de qualité.

En se concentrant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, cette brochure propose un relevé des bonnes pratiques pour un hôpital durable.

En donnant des recommandations précises et en intégrant des stratégies de développement durable, il est en effet possible d'esquisser une trajectoire pour les hôpitaux qui les aligne non seulement sur l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050 mais qui contribue aussi à l'atteinte des ODD, établissant ainsi un lien indissociable entre la santé de la planète et celle de ses habitants.

Cette transition vers la durabilité implique une remise en question des méthodes de travail dans le milieu médical, des habitudes du personnel soignant, des critères d'approvisionnement et une meilleure prise en compte du développement durable par les directions hospitalières.

Mais en quoi et comment sont impliqués les travailleur.euse.s et leurs représentant.e.s sur ces enjeux de développement durable et de transition juste ? Comment les rendre davantage acteurs dans ce domaine ? Et comment faire de ces questions un thème incontournable pour l'ensemble du personnel de la santé ?

Ces interrogations nous ont motivé, en tant que cellule RISE/FEC, à nous rendre sur le terrain et rencontrer des responsables développement durable ainsi que des délégué.e.s CNE-CSC du secteur hospitalier, qui nous ont fait part de leurs expériences et bonnes pratiques.

Nous remercions donc très sincèrement les personnes suivantes :

Au CHC MontLégia
Responsable développement durable : Marie-Cécile Jamoye
Déléguée CNE : Christine Silvestre

Aux Cliniques universitaires Saint-Luc Bruxelles
Délégués CNE : Marie-Lise Aerts - Alain Poplemont

Au CHU UCL Namur site Mont-Godinne
Responsable développement durable : Pauline Modrie
Déléguée CNE : Françoise Gaudron

Au CHR La Citadelle Liège
Directeur Stratégie et développement qualité : Fabienne de Zorzi
Déléguée CSC Services Publics : Maria Estevez - Eric Maka

Au CH Mouscron
Responsable Entretien ménager : Mélanie Lanssens
Déléguée CNE : Marie-Line Buffel

Enfin, nous remercions aussi tout particulièrement Arnaud Labecki qui nous a accompagnés lors de son stage d'études en tant que conseiller en environnement. Cette brochure s'inspire très largement de son travail de fin d'études¹.

L'équipe RISE/CSC/FEC, septembre 2024

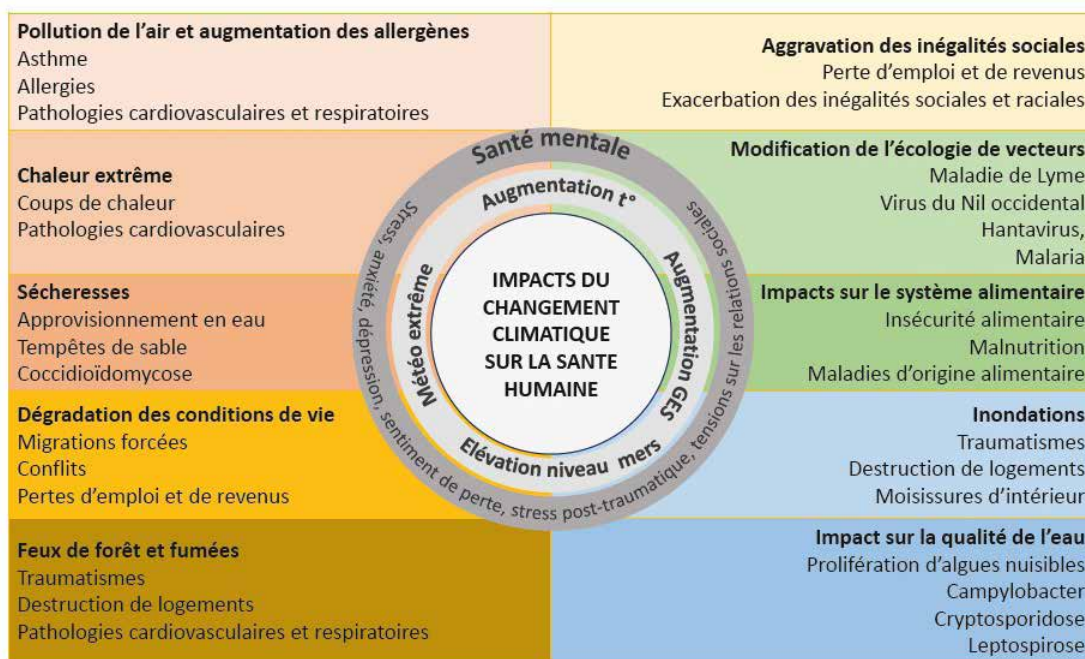
1 « L'hôpital durable, aligner les pratiques hospitalières avec les ODD » LABECKI Arnaud - Épreuve intégrée de la spécialisation : Conseiller en Environnement - Juin 2024 - VILLE DE LIEGE- Institut de Technologie - Enseignement de Promotion sociale - Année académique 2023-2024

Décarboner les soins de santé

Depuis la révolution industrielle, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de façon spectaculaire. Ces gaz, qui constituent le facteur le plus important de l'évolution de notre climat, ont des conséquences profondes sur la santé humaine et planétaire.

Il est important de se rappeler que les gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), et l'oxyde nitreux (N₂O), retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, conduisant à un réchauffement global. Ce phénomène altère les climats, perturbe les écosystèmes et intensifie la fréquence ainsi que la gravité des événements climatiques extrêmes tels que les ouragans, les inondations et les sécheresses.

De plus, le changement climatique et la pollution atmosphérique résultant de ces émissions sont liés à de nombreux problèmes de santé, incluant des troubles respiratoires comme l'asthme, les maladies cardiovasculaires, mais aussi les pathologies liées à l'élévation de la température, les blessures et les maladies dues à des phénomènes météorologiques extrêmes, la propagation des vecteurs de maladies infectieuses, etc. Le secteur des soins de santé est donc en première ligne pour faire face aux effets du changement climatique.



Impact du changement climatique sur la santé, Louvain Medical (2023)

Cependant, en tant qu'émetteur majeur, le secteur lui-même contribue au problème : très grand consommateur d'énergie, il génère en effet une part considérable des émissions de gaz à effet de serre, pouvant atteindre jusqu'à 8% des émissions totales de CO2 dans certains pays. Diminuer ces émissions pourrait donc réduire significativement l'empreinte carbone nationale et internationale.

Des initiatives dans ce sens ont vu le jour au cours des dernières décennies : comme d'autres Etats, la Belgique a répondu à l'appel de l'OMS en faveur de l'élaboration d'un Plan National d'actions Environnement-Santé (NEHAP). Actuellement, nous en sommes au troisième NEHAP (2023-2029) avec une nouvelle particularité qui réside à cibler des mesures contre le changement climatique et la réduction des effets nocifs des substances chimiques sur la santé et l'environnement.

Pointons aussi le travail de l'ONG « *Health Care Without Harm* » (HCWH), un réseau international très actif constitué de milliers d'hôpitaux, d'institutions de soins et acteurs de la santé.

Celui-ci cherche et sensibilise en faveur de pratiques médicales innovantes et respectueuses de l'environnement afin de réduire l'empreinte carbone du secteur, tout en veillant à la qualité des soins.

Une méthodologie a été mise au point pour le secteur de la santé afin de mesurer les émissions liées aux soins de santé et élaborer une feuille de route de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris de 2015.

Sur le terrain, les hôpitaux que nous avons visités ont réalisé un bilan carbone avant de mettre en place leur politique de changement durable. Comme dans d'autres secteurs, on retrouve comme principaux émetteurs de gaz à effet de serre, le transport de personnel ainsi que des patients, l'énergie et l'alimentation. On estime que 70% des émissions du secteur proviennent de la chaîne d'approvisionnement : cette part inclut l'acquisition de médicaments, de substances chimiques et d'appareillage médical.

Certains usages spécifiques contribuent également de manière significative à cette empreinte. Par exemple :

- huit heures d'utilisation de Desflurane pour l'anesthésie générale sont aussi polluantes qu'un voyage en voiture de Paris à Moscou,
- une opération chirurgicale peut engendrer autant de déchets qu'une famille de quatre personnes durant une semaine,
- l'usage de blouses jetables fait bondir l'empreinte carbone de 200 à 300%, la consommation d'eau de 250 à 330% et le volume de déchets de 750%.

L'implication de tous les acteurs de la santé est donc cruciale pour changer ces pratiques profondément ancrées qui pèsent lourdement sur l'environnement.

Aligner les pratiques hospitalières sur les ODD

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015, comprennent 17 objectifs visant à promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils couvrent un large éventail de domaines de développement tels que la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le changement climatique, l'égalité des genres, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'environnement et la justice sociale.

Voyons maintenant, grâce aux informations recueillies à travers les interviews que nous avons réalisées et dans les feuilles de route et plans stratégiques disponibles, comment ces objectifs se traduisent en actions concrètes dans les diverses institutions hospitalières.

Dans les pages suivantes, nous allons donc passer en revue les actions concrètes qui peuvent contribuer à la réalisation des ODD suivants :

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 6 : Eau propre et assainissement

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD 11 : Villes et communautés durables

ODD 12 : Consommation et production responsables

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

Pour assurer une transition vers des pratiques de soins décarbonées, les hôpitaux pionniers ont compris la nécessité de créer un comité de pilotage, avec la nomination de responsables du développement durable (DD), pour intégrer le DD dans le plan stratégique de chaque hôpital.

Un autre volet important est la formation de groupes d'experts internes pour guider les actions DD et ainsi diffuser les meilleures pratiques dans tous les départements.

D'autres mesures destinées à améliorer la santé et le bien-être du personnel et/ou des patients ont été mises en place :

Réduction de l'utilisation de produits chimiques nocifs

- Utilisation de produits de nettoyage 100% biologiques pour minimiser l'exposition à des substances potentiellement dangereuses pour la santé du personnel et des patients. La mise en oeuvre peut être progressive.

Initiatives de bien-être au travail

- Programmes de santé mentale pour le personnel : mise en place de services de conseil et de soutien psychologique pour aider à gérer le stress, l'anxiété, la dépression ou d'autres problèmes de santé mentale ; formation des managers à la reconnaissance des signes de détresse mentale au sein des équipes.
- Ateliers sur l'équilibre vie professionnelle/vie privée : organisation d'ateliers sur la gestion du temps et la priorisation, enseignant aux employés des techniques pour équilibrer efficacement leurs responsabilités professionnelles et personnelles ; politiques de travail flexible permettant le télétravail, les horaires modulables ou les semaines de travail compressées pour aider les employés à mieux gérer leurs obligations familiales et personnelles.
- Programmes de fitness pour améliorer la santé physique et mentale du personnel : accès à une salle de sport sur site ou partenariats avec des gymnases locaux pour offrir des abonnements subventionnés ; sessions de formation sur la santé et la nutrition dispensées par des experts.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'eau joue un rôle vital dans les opérations quotidiennes des hôpitaux, non seulement pour le maintien de l'hygiène et la prévention des infections, mais aussi comme élément essentiel dans divers traitements médicaux. Pour un hôpital durable, la gestion responsable de l'eau est donc cruciale. Elle comprend l'utilisation de technologies d'économie d'eau, le traitement et la réutilisation de l'eau, ainsi que la sensibilisation à son usage.

Par exemple, certains hôpitaux ont mis en place des systèmes de récupération des eaux pluviales pour utiliser l'eau recueillie pour irriguer les espaces verts. D'autres ont installé des technologies de filtration d'eau avancées qui garantissent la disponibilité constante d'eau propre, adaptée aux besoins médicaux stricts, contribuant ainsi à une infrastructure sanitaire plus résiliente et écologiquement responsable.

Installation de fontaines à eau

- Réduction de la consommation d'eau en bouteille et promotion de l'utilisation de l'eau du robinet.

Utilisation accrue de l'eau de pluie

- Installation de systèmes de collecte d'eau de pluie pour les toilettes et autres usages non potables afin de réduire la dépendance à l'eau potable et promouvoir une gestion plus durable de l'eau.

Traitement des effluents

- Installation d'une station d'épuration biologique car les eaux usées sont fortement chargées en résidus médicamenteux, tels que les anti-inflammatoires, les antibiotiques, les perturbateurs endocriniens et les médicaments anticancéreux qui ont un effet nocif sur les écosystèmes.
- Utilisation de robots pour le nettoyage des sols (utilisation moindre en eau).

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La transition vers une énergie propre est indispensable et cela peut se faire avec la rénovation thermique et le passage aux énergies renouvelables afin de réduire la consommation énergétique et la dépendance aux combustibles fossiles.

Les audits énergétiques et les bilans carbone jouent un rôle fondamental dans ce sens en identifiant les économies d'énergie potentielles.

L'adoption de normes environnementales rigoureuses assure l'utilisation efficace des ressources énergétiques.

Pompes à chaleur et panneaux photovoltaïques

- Installation des pompes à chaleur. Elles peuvent être utilisées à la fois pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments, en fonction des besoins saisonniers.
- Utilisation des panneaux solaires en vue de réduire les coûts énergétiques après avoir réalisé un audit énergétique du bâtiment pour déterminer les besoins en énergie et l'efficacité des installations existantes.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent

Améliorer les conditions de travail, c'est aussi transformer des postes de travail pour intégrer des fonctions plus valorisantes. Ainsi, dans un hôpital rencontré, le personnel d'entretien s'occupe de la gestion des aspects hôteliers des chambres des patients, permettant ainsi une plus grande satisfaction et reconnaissance professionnelle.

Amélioration des conditions de travail

- Réduction des horaires de travail excessifs et mise en place de rotations plus équilibrées pour éviter l'épuisement professionnel.
- Formation continue offerte aux employés pour garantir qu'ils restent compétents et efficaces dans leurs rôles augmentant ainsi leur satisfaction et leur productivité.
- Investissement dans l'ergonomie des postes de travail pour réduire les blessures et les maladies professionnelles.

Développement durable et croissance économique locale

- Achat de produits et services locaux pour stimuler l'économie locale et réduire les coûts associés au transport contribuant ainsi à une empreinte carbone plus faible.
- Partenariats avec des entreprises locales pour les services et fournitures favorisant ainsi l'emploi dans la communauté.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'innovation dans les pratiques de soins et la modernisation des infrastructures sont primordiales. L'utilisation de matériaux biosourcés et la bio-climatisation illustrent cet engagement vers une infrastructure résiliente. L'efficacité énergétique peut être améliorée par des solutions telles que la cogénération et l'utilisation de panneaux solaires.

Technologie robotique

- Introduction de robots de nettoyage pour optimiser l'efficacité des opérations de nettoyage, réduire la pénibilité du travail et améliorer l'ergonomie pour le personnel.

Efficacité énergétique

- La cogénération ou production combinée de chaleur et d'électricité, est une méthode très efficace pour réduire les coûts énergétiques et minimiser les émissions de carbone. Elle consiste à d'une part, utiliser la chaleur produite par la génération d'électricité pour le chauffage des bâtiments ou pour des processus industriels, ce qui augmente considérablement l'efficacité énergétique globale, et d'autre part, à réduire les pertes d'énergie. En produisant de l'énergie sur site, les pertes d'énergie pendant le transport sont minimisées, ce qui améliore encore l'efficacité.
- L'installation de panneaux solaires permet de tirer parti de l'énergie renouvelable pour fournir une partie significative des besoins énergétiques d'une organisation. Après l'amortissement initial de l'installation, l'énergie produite est essentiellement gratuite ce qui peut considérablement réduire les factures d'électricité, tout en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables

La promotion de la mobilité durable et du développement de la télémédecine contribue à des communautés plus durables. Encourager les déplacements éco-responsables à travers la mise à disposition de vélos et la création de parkings vélos sécurisés peut réduire les émissions liées aux transports.

Promotion de l'utilisation des vélos avec un système de leasing

- Mise en place d'un programme de leasing de vélos qui permet aux travailleurs d'accéder à des vélos de qualité pour se rendre au travail sans avoir à investir dans l'achat d'un vélo. Cette initiative peut être accompagnée de facilités comme des parkings à vélos sécurisés et des vestiaires avec douches pour encourager davantage les travailleurs à opter pour ce mode de déplacement.

Encouragement à utiliser les transports en commun

- Octroi d'abonnements subventionnés (convention tiers-payant) aux transports en commun ou mise en place de partenariats avec les autorités locales de transport peut rendre l'option 'transports en commun' plus attractive. L'information continue du personnel sur les horaires et les itinéraires disponibles peut également aider à faciliter la transition vers les transports en commun.

Installation de bornes de recharge électrique alimentées par énergie solaire

- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques partagés sur le lieu de travail pour encourager l'utilisation de véhicules moins polluants. L'alimentation de ces bornes par de l'énergie solaire augmente les bénéfices environnementaux en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles et en promouvant les énergies renouvelables.

Indemnité piéton

- Octroi d'une indemnité aux travailleurs qui choisissent de marcher jusqu'à leur lieu de travail afin de promouvoir la marche comme mode de déplacement sain et écologique. Cela pourrait inclure des compensations financières pour l'achat de chaussures adaptées ou même des bonus réguliers basés sur la distance parcourue à pied.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Etablir des modes de consommation et de production responsables

Optimiser l'utilisation des ressources et minimiser l'empreinte écologique des hôpitaux passe par des gestes simples comme le tri des déchets et la réduction du gaspillage alimentaire. L'adoption de pratiques telles que le jeudi végétarien et l'incorporation de produits locaux dans les menus illustrent cette démarche.

Menu unique pour les patients et le personnel

- Proposer un menu unique simplifie la gestion des stocks et la planification des repas, ce qui réduit le risque de préparer des quantités excessives de nourriture. Cela aide également à anticiper le nombre de repas à servir et diminue les surplus.

Favoriser les menus végétariens

- Les menus végétariens peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone et le gaspillage alimentaire car les produits végétaux ont souvent une durée de conservation plus longue que les produits carnés. De plus, ils sont généralement moins coûteux et ont une empreinte carbone moindre.

Mise en oeuvre de pratiques de recyclage rigoureuses

- Développer des politiques de recyclage pour tous les matériaux y compris les emballages et les déchets non alimentaires. Cela peut inclure la mise en place de bacs de tri pour différents types de déchets, la formation du personnel aux pratiques de recyclage, et l'utilisation de produits recyclés ou recyclables.

Compostage ou biométhanisation des déchets alimentaires

- Le compostage transforme les déchets organiques en un produit utilisable qui améliore la fertilité du sol tandis que la biométhanisation convertit les déchets en biogaz, une source d'énergie renouvelable. Ces méthodes aident à réduire le volume de déchets envoyés aux décharges.

Mise en place d'une cantine labellisée durable

- Pour encourager les cantines à mettre en place une politique d'alimentation durable, la Wallonie a lancé le Green Deal Cantines Durables, qui inclut un dispositif de soutien à la transition de la restauration collective vers plus de durabilité.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

L'urgence d'agir contre le changement climatique est manifeste.

Réduire les prescriptions de médicaments et privilégier l'achat d'instruments réutilisables sont des mesures qui s'alignent sur cet objectif, réduisant ainsi l'impact environnemental des pratiques hospitalières. Mais également repenser la mobilité et l'alimentation.

Réduction des prescriptions médicamenteuses

- Promotion de la médecine préventive : investir dans la prévention des maladies et la promotion de la santé peut réduire la nécessité de traitements médicamenteux. Cela inclut des programmes d'éducation à la santé, de dépistage précoce, et de vaccinations.
- Révision des protocoles de traitement : évaluer et si nécessaire, réviser les protocoles pour s'assurer que les prescriptions sont appropriées et non excessives, privilégiant des alternatives moins impactantes quand cela est possible.

Utilisation d'instruments réutilisables

- Audit des instruments : identifier les instruments jetables utilisés fréquemment et évaluer la possibilité de les remplacer par des alternatives réutilisables.
- Formation du personnel : former le personnel médical et de maintenance sur la stérilisation et la gestion des instruments réutilisables pour garantir la sécurité et l'efficacité.

Amélioration de l'efficacité énergétique

- Optimisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation.
- Isolation : améliorer l'isolation des bâtiments et installer des fenêtres à haute efficacité énergétique pour réduire les pertes de chaleur et les besoins en énergie pour le chauffage et la climatisation.

Utilisation accrue d'énergies renouvelables

- Installation de panneaux solaires (voir plus haut).
- Exploration d'autres sources renouvelables : étudier la possibilité d'intégrer d'autres sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie éolienne ou la biomasse, en fonction de la localisation et des ressources disponibles.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable

La collaboration entre hôpitaux et avec les fournisseurs pour partager les bonnes pratiques en matière de DD est essentielle. L'intégration des initiatives de développement durable avec les représentants des travailleurs favorise une gouvernance inclusive et engagée.

En intégrant ces éléments dans les stratégies hospitalières, il devient possible de créer un environnement de soins qui non seulement améliore la santé et le bien-être des populations, mais contribue également à la lutte contre le changement climatique et à la promotion d'une société plus durable. Ce modèle d'hôpital durable représente une réponse aux défis sanitaires actuels et futurs, soulignant l'importance cruciale d'une approche holistique du développement durable dans le secteur de la santé.

Échange et réseau

Collaboration entre hôpitaux : création de réseaux et forums de partage

- Organiser des rencontres régulières, des conférences ou des ateliers pour échanger des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques en matière de DD.
- Plateformes collaboratives en ligne : utiliser des plateformes numériques pour faciliter l'échange continu d'informations et de ressources entre les institutions.
- Projets pilotes conjoints : développer des projets collaboratifs pour tester de nouvelles technologies ou approches en développement durable partageant les risques et les bénéfices.

Collaboration avec des fournisseurs locaux

- Politique d'achat local : mettre en place des politiques d'achat qui privilégient les produits et services locaux pour réduire les émissions liées au transport et soutenir l'économie locale.
- Partenariats stratégiques : établir des partenariats à long terme avec des fournisseurs locaux pour assurer une chaîne d'approvisionnement durable et résiliente.
- Audits réguliers : effectuer des audits réguliers pour s'assurer que les pratiques des fournisseurs locaux respectent les critères de durabilité de l'hôpital.

Synergie avec les CPPT - CE et Comités de concertation

Intégration des initiatives DD avec les organes paritaires de l'entreprise/institution

- Organiser des réunions régulières avec les représentants du personnel.
- Intégrer des discussions sur les initiatives de DD dans l'agenda régulier des conseils d'entreprise (CE), comités de concertation et des comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) pour garantir que les initiatives sont alignées avec les intérêts et les préoccupations du personnel.

Formation et sensibilisation

- organiser des sessions de formation pour les membres des groupes de travail de développement durable et leur impact sur l'environnement et la santé.

Participation active des syndicats et du personnel

- Groupes de travail dédiés : créer des groupes de travail composés de membres du personnel, de représentants syndicaux, et de gestionnaires pour codévelopper et mettre en œuvre des initiatives de DD.
- Feedback et suggestions : encourager le personnel à proposer des idées et des feedbacks sur les pratiques actuelles et les nouvelles initiatives à travers des boîtes à suggestions ou des plateformes en ligne.
- Reconnaissance et récompenses : mettre en place des programmes de reconnaissance pour récompenser les travailleurs qui contribuent de manière significative aux efforts de durabilité de l'hôpital.

Rôles et missions des représentants syndicaux

Via les CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) ou le CE (Conseil d'Entreprise), les représentants syndicaux ont pour mission, entre autres, de s'assurer que les préoccupations environnementales sont prises en compte dans les décisions, tout en gardant à l'esprit l'impact potentiel sur l'emploi, le bien-être du personnel et l'organisation du travail. Ils doivent également veiller à la conformité de l'hôpital aux réglementations environnementales et pousser à des améliorations continues.

De manière générale, ils peuvent utiliser leur influence pour plaider en faveur de politiques et de pratiques durables au sein de l'hôpital. Ils ont également la possibilité de mener des actions pour sensibiliser le personnel aux questions de durabilité et enseigner des pratiques de travail plus écologiques.

Lors des négociations collectives, ils peuvent plaider pour des conditions de travail qui incluent des éléments de durabilité, comme par exemple, les incitations au transport durable pour les employés.

1. Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Le code du bien-être au travail (dans les articles II.7-14 et II.7-16) définit les missions et le fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail. C'est dans ce texte que figurent les dispositions essentielles permettant au CPPT d'agir sur l'environnement. Ces dispositions sont d'ordre général et devraient vous permettre d'aborder tous les aspects de l'environnement que vous pourrez rencontrer dans l'entreprise. N'attendez pas nécessairement que votre employeur évoque la thématique, prenez l'initiative.

Un nouveau mandat sera l'occasion de mettre certains sujets sur la table et de demander des informations pour se faire une bonne idée de la situation d'entrée de jeu. La législation offre cette possibilité.

Les obligations de l'employeur

Le tableau ci-dessous présente les obligations de l'employeur en matière d'environnement, illustrées par des exemples d'information et de documentation que vous pourriez demander en exécution de ces obligations.

Obligations de l'employeur	Références légales	Exemples (non exhaustifs)
Fournir toutes les informations nécessaires au comité afin que le comité puisse émettre ses avis en toute connaissance de cause	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-14	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une antenne GSM sur le site de l'entreprise - Renouvellement du permis d'environnement Construction d'un nouveau bâtiment - Modification d'un procédé de fabrication - Etc.
Rassembler une documentation relative aux questions d'environnement interne et externe et la tenir à disposition du CPPT	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-14	<ul style="list-style-type: none"> Liste et localisation des substances dangereuses utilisées par l'entreprise Liste et données relatives aux points d'émission concernant la pollution de l'air, de l'eau, présents dans l'entreprise
Informé et permettre au CPPT de prendre connaissance de tous les rapports, avis et documents imposés ou non par la réglementation environnementale se rapportant à l'environnement interne ou externe	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-14	<ul style="list-style-type: none"> - Permis d'environnement de l'entreprise ou ses différentes autorisations (en matière de déchets, de rejets d'eau usées, d'émissions dans l'air, etc.) - Déclarations périodiques en matière de déchets, d'émissions de CO₂, de rejets d'eaux usées, etc. - Documents relatifs à une procédure de certification ISO 14001 ou à un enregistrement EMAS (systèmes de gestion de l'environnement) - Rapports d'audits (déchets, énergie, etc.) - Résultats d'analyses et de prélèvements (air, eau, etc.) - Etc.
Fournir annuellement un commentaire détaillé sur sa politique de l'environnement lors d'une réunion du CPPT	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-16	<ul style="list-style-type: none"> - Politique environnementale actuelle et les projets en la matière (certifications, renouvellement de permis ou d'autorisations, investissements, etc.) - Évolution de la situation environnementale de l'entreprise (en matière de gestion des déchets, des rejets dans l'eau, dans l'air, la consommation énergétique, le bruit, etc.) <p>Rapport annuel sur l'environnement</p>
Fournir les informations concernant l'environnement externe demandées par un membre du CCPT	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-16	Émissions dans l'air, dans l'eau Odeurs, bruit, etc.

Les missions générales du CPPT

En outre, vous pouvez aussi vous appuyer sur les missions générales du CPPT pour travailler sur les questions d'environnement. Les solutions aux problématiques traitées au CPPT pourront prendre en considération les impacts sur l'environnement. Cela pourra être le cas en ce qui concerne la problématique du bruit, des produits dangereux (ou des produits chimiques en général), des émanations dans l'air, des équipements de travail, de l'accueil de nouveaux travailleurs, etc.

Voici un bref résumé des missions générales du CPPT qui pourront être utiles pour une action en matière d'environnement.

Missions	Références légales Code du bien-être au travail
Emettre des avis et formuler des propositions : <ul style="list-style-type: none"> - sur la politique du bien-être des travailleurs - sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action (et leurs modifications, leur exécution et leurs résultats) 	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-2
Emettre un avis préalable : <ul style="list-style-type: none"> - sur tous les projets, mesures et moyens à mettre en œuvre pouvant avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs - sur la planification et l'introduction de nouvelles technologies en ce qui concerne les conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs - sur le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective 	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-3
Elaborer et mettre en œuvre les moyens de propagande et les mesures : <ul style="list-style-type: none"> - sur l'accueil des travailleurs - sur l'information et la formation à la prévention et la protection du travail 	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-5
Participer à l'application du système dynamique de gestion des risques en effectuant au moins annuellement une enquête approfondie dans tous les lieux de travail	Livre II, titre 7, chapitre III Art. II.7-10

2. Le conseil d'entreprise (CE)

Le CE dispose d'un droit général d'information et d'avis sur différentes informations à caractère économique, financier et social.

Dans le cadre de la loi de 1948 portant sur l'organisation de l'économie ainsi que l'arrêté royal de 73 stipulant sa mise en oeuvre, les conseils d'entreprise ont aussi pour mission de donner leur avis et de formuler toutes suggestions ou objections sur des mesures qui pourraient modifier l'organisation du travail, les conditions de travail et le rendement de l'entreprise.

Une matière transversale

La problématique de l'environnement n'est pas mentionnée en tant que telle dans la législation de 73. Cela dit, l'information annuelle et trimestrielle transmise aux délégués afin d'avoir une image claire et complète de leur entreprise inclut les plans stratégiques, les investissements, l'intégration de nouvelles technologies, les perspectives d'avenir, etc. Toute la stratégie environnementale s'intègre donc de manière transversale à travers ces informations.

On y retrouvera, par exemple, des informations sur les nouveaux investissements qui optimisent les ressources et/ou l'énergie, sur les plans de réduction de CO2 (incluant des changements de produits, des changements de moyens de production, de la recherche et développement ou encore des investissements), sur les chaînes d'approvisionnements et l'acheminement des matières premières ou des marchandises, sur les évolutions de compétences liées aux défis écologiques, sur les quotas-carbone, etc.

C'est également au CE que seront abordées les questions de mobilité grâce à l'obligation fédérale de diagnostic mobilité.

Rapports de durabilité

A partir de 2025 et les années suivantes, les grandes entreprises seront progressivement concernées par la rédaction de rapports de durabilité, incluant les axes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce rapport sera intégré au rapport de gestion et sera donc prochainement intégré dans l'information annuelle reçue au conseil d'entreprise. Les informations de ce rapport permettront aux représentants du personnel de comprendre ce que met déjà en oeuvre son hôpital pour améliorer l'environnement, sa gouvernance et sa responsabilité sociale.

Quelques exemples

Voici quelques exemples d'éléments environnementaux présents dans la l'information échangée au CE :

Types d'information	Références légales	Exemples
Informations d'ordre financier ou stratégique	AR du 27/11/1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses liées à la gestion (ou à l'absence de gestion) de l'environnement : coût de la gestion des déchets, des eaux usées, coût de l'énergie, des matières premières, de l'eau, taxes environnementales, assurances, coût des matières premières, etc. - Investissements liés aux réductions d'énergies. - Investissements liés à la réduction des émissions carbonées. - Investissements liés à une meilleure gestion de l'environnement - Recherche et développement de produits ou de procédés plus propres - Aides publiques liées à une meilleure gestion de l'environnement - Contrats durables (contrats en rapport avec la gestion de l'environnement, intégration de clauses environnementales dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants, etc.) - Rapport de durabilité, fourni prochainement avec le rapport de gestion.
Informations d'ordre financier ou stratégique	Le rapport de durabilité, Joint au rapport de gestion (graduellement obligatoire pour toutes les entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur l'impact de l'hôpital sur l'environnement - Bilan carbone - Informations sur l'impact de l'environnement sur l'hôpital. - Informations sur la gouvernance de l'hôpital - Information sur l'axe social de l'hôpital.
Information sur l'introduction de nouvelles technologies	CCT n° 39	<ul style="list-style-type: none"> - Impact de la technologie sur l'environnement, l'énergie et les ressources - Raisons de son introduction - Impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs (exemple : les nanotechnologies utilisées, les champs électromagnétiques émis, etc.)
Information sur les plans de formation professionnelle	CCT n° 9	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des travailleurs sur des questions d'environnement et les bonnes pratiques en matière d'environnement

Types d'information	Références légales	Exemples
Information en matière de mobilité	Loi-programme du 8/4/2003	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-lieu de travail, obligatoire pour toutes les entreprises et organismes publics de plus de 100 travailleurs tous les trois ans. Attention, le CE doit rendre un avis dans les deux mois de la réception du rapport - Information concernant tout changement important dans l'entreprise pouvant entraîner des modifications par rapport au diagnostic précité
	1er juin 2017 Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux plans de déplacements d'entreprises. Moniteur belge 9/6/2017	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un plan de mobilité (comprenant un plan des déplacements ainsi qu'un plan d'action) au sein des organismes de plus de 100 travailleurs en Région bruxelloise.

Conclusions

Dans un monde où l'évolution des enjeux environnementaux concerne chaque secteur de notre société, le domaine de la santé se trouve à une croisée des chemins. Bien qu'il soit reconnu pour son excellence, il est également confronté à la nécessité impérieuse de réduire son empreinte écologique.

L'enjeu est de taille: transformer nos hôpitaux en modèles de durabilité, tout en conservant la qualité et l'accessibilité des soins. Comment soigner l'humain sans nuire à l'environnement?

La tâche est complexe et implique une multitude d'acteurs allant de la direction des hôpitaux au personnel et à leurs représentants, en passant par les patients et les fournisseurs. Chacun doit jouer son rôle dans cette transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion durable des déchets, l'efficacité énergétique et les achats responsables sont autant de leviers d'action.

Une majorité des thématiques ne sont pas neuves au niveau de la concertation sociale. Mais au-delà des mesures techniques et des politiques internes, c'est un changement de culture et de mentalité qui est requis, valorisant la sobriété, l'innovation et la collaboration.

Face à ces défis, des initiatives prometteuses émergent, témoignant de la capacité du secteur de la santé à innover et à s'adapter. Des hôpitaux pionniers intègrent des sources d'énergie renouvelable, optimisent l'utilisation des ressources, réinventent leur relation avec les fournisseurs et la communauté locale. Ces succès soulignent l'importance d'une vision à long terme, d'une gouvernance engagée et d'un personnel formé et sensibilisé aux enjeux du développement durable.

Finalement, l'objectif est de parvenir à un équilibre entre les impératifs de soins de santé de qualité et la responsabilité environnementale. Cela requiert un engagement à tous les niveaux de l'organisation et une volonté collective de repenser les pratiques médicales dans le respect de notre planète.

Les hôpitaux, en tant que piliers de nos communautés, ont l'opportunité unique de mener par l'exemple, en incarnant des valeurs de respect, de soin et de préservation de la santé non seulement des individus mais aussi de notre environnement. Le chemin à parcourir est encore long et parsemé d'embûches, mais l'objectif doit rester clair : aller vers un système de soins de santé qui soit à la fois durable, juste et résilient, au service des besoins actuels et de ceux des générations futures.



